



Propriété intellectuelle, brevet

Par **yayamoi**, le **04/11/2020** à **14:54**

Bonjour,

Je suis salariée du service public dans un laboratoire universitaire, en CDD. Je travail sur un projet utilisant une technique dont mon référent a eu l'idée il ya plusieurs années. La technique fonctionnant comme nous l'espérons, il souhaiterait breveter cette technique. Je figure avec lui sur la demande de brevet, il a cependant mit des parts différentes en terme de contribution à l'invention, j'ai 40% et lui 60%. J'aimerais savoir quelles sont les conséquences de cette répartition, si cela ne me portera pas préjudice de signer pour cette répartition.

Merci par avance, bonne journée.

Par **P.M.**, le **04/11/2020** à **15:58**

Bonjour,

Cela veut dire que les droits perçus pour l'exploitation du brevet seraient répartis de la même manière...

Vous pourriez vous renseigner auprès de l'INPI..